



ÉDITORIAL

SYLVIANE GASTALDO *

En 1992, lors du sommet de la terre de Rio, une véritable prise de conscience internationale eut lieu, trois conventions relatives à l'environnement furent adoptées, et l'Agenda 21 proposait un vaste programme de mise en place de politiques de développement durable. À l'époque, l'économie de l'environnement se déclinait surtout en termes d'externalités, c'est-à-dire sur le fait que des interactions entre agents économiques échappent à la sphère financière. Le concept d'externalités n'est pas périmé, et les recommandations de mise en place d'instruments économiques qui en découlent tardent encore à se concrétiser. Mais au moment où se prépare le sommet mondial du développement durable à Johannesburg, ce numéro spécial de la *Revue d'économie financière* consacré à l'environnement montre le chemin parcouru en 10 ans.

Plutôt qu'une logique exhaustive des problèmes d'environnement et de leur éclairage financier, ce numéro propose des éclairages sur certaines problématiques d'environnement - eau et énergie - qui présentent des enjeux financiers majeurs, puis sur les logiques d'acteurs et leur prise en compte de l'environnement.

L'ENVIRONNEMENT

L'eau

Alors qu'1,1 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, et 2,4 milliards pas accès à des services d'assainissement, Pierre-Alain Roche, Directeur général de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et Professeur à l'École nationale des Ponts et chaussées, brosse en quelques pages un panorama de l'urgence sanitaire et du financement des services publics d'eau et d'assainissement, aborde l'évolution de la demande, en particulier agricole, et enfin revient sur l'organisation d'une gestion durable et intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins versants.

* MEDD, Sous-directrice de la Sous-direction Environnement, régulation économique et développement durable.



Sur ce même sujet, Guy Leclerc, Directeur Eau et grands projets au Département développement durable de PriceWaterhouseCoopers, propose une réflexion sur les montants d'investissement en jeu à l'échelle internationale.

L'énergie

Jean-Marie Chevalier, Professeur à l'Université Paris-Dauphine et Directeur du Centre de géopolitique de l'énergie et des matières premières, nous propose un billet généraliste sur l'énergie, l'environnement et la finance.

Pierre Lepetit, Senior Research Fellow au Centre français sur les États-Unis de l'Ifri, dans un article documenté et précis, donne, quant à lui, les clés de la position américaine relative à l'effet de serre : le fait que les États-Unis ne ratifient pas le protocole de Kyoto n'est guère surprenant pour qui connaît le système institutionnel américain et le mandat de négociation de la délégation avant les négociations de 1997. C'est en revanche la façon dont les États-Unis ont dénoncé le protocole de Kyoto et leur obstination à n'adopter aucune mesure ou politique crédible de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui doivent nous inquiéter. L'auteur nous propose d'ailleurs un plaidoyer étayé pour ce protocole.

Les instruments économiques

Le protocole de Kyoto relatif à l'effet de serre propose de recourir pour la première fois à l'échelle internationale à des mécanismes d'échange qui permettent de réaliser les réductions d'émission là où elles sont le moins coûteuses. Deux articles sont consacrés à ce sujet essentiel et pour lequel les accords de Bonn et Marrakech (2001) précisent peu à peu les modalités de mise en œuvre.

Olivier Godard, Directeur de recherche au CNRS, Laboratoire d'économétrie de l'École Polytechnique, caractérise l'impact de l'introduction de mécanismes d'échange sur la compétitivité industrielle en fonction du degré d'harmonisation des politiques nationales de lutte contre l'effet de serre, puis s'intéresse au mécanisme de développement propre (investissement dans des projets réduisant les émissions de gaz à effet de serre des pays en développement) et analyse l'incitation à la délocalisation.

De même, Jean-Joseph Boillot, Conseiller économique régional dans les pays candidats à l'élargissement de l'Union européenne, et Alexis Mariani, Ingénieur du GREF à la Direction Régionale de l'Environnement Nord - Pas de Calais, présentent et chiffrent les enjeux économiques, environnementaux et commerciaux de la mise en œuvre conjointe, c'est-à-dire d'investissements de sociétés françaises dans des projets conduisant à des réductions d'émissions de gaz à effet de serre dans les PECOs.



Par ailleurs, Jean-Philippe Barde, Chef de la Division des politiques nationales de la Direction de l'environnement de l'OCDE, et Boris Cournede, Économiste au Département des affaires économiques de l'OCDE, exploitent la base de données de l'OCDE pour faire le point sur les taxes environnementales existantes et aboutissent à la conclusion logique que le potentiel d'exploitation de cet instrument est encore loin d'être utilisé, et que des réformes ambitieuses des systèmes fiscaux sont encore à construire, qui permettront d'asseoir davantage de taxes sur des comportements nuisibles à l'environnement plutôt que sur le travail. Mais cette logique d'incitation est très éloignée de la culture des fiscalistes qui préfèrent les taxes à taux faible et assiette large plutôt qu'à taux élevé sur des assiettes à réduire. L'article propose enfin une discussion originale sur l'affectation des recettes des taxes environnementales.

Sylvie Guilj, Avocat chez Huglo -Lepage et associés, revient, quant à elle, sur les mécanismes complexes sous-jacents aux « permis d'émission négociables », qui correspondent, globalement, à une titrisation des autorisations administratives.

LES ACTEURS

Les entreprises

Plutôt que de tenter de dresser le portrait des entreprises françaises, et particulièrement celles qui revendiquent leurs compétences dans le secteur de l'environnement, c'est un entretien avec Bertrand Collomb, Président directeur général du groupe Lafarge, qui a été privilégié ici pour donner un exemple d'une entreprise ouverte à l'international, responsable et ayant publié volontairement en 2001 un rapport sur sa performance économique, sociale et environnementale.

En outre, Christine Lagarenne, Chef du bureau de synthèse des performances environnementales de la Sous-direction des politiques environnementales du MEDD, et Laure Tourjansky-Cabart, Chef du bureau des ressources et services locaux de la Direction des études économiques et de l'évaluation environnementale du MEDD, proposent une véritable étude d'impact des informations environnementales qui devront être fournies par les entreprises à la suite de l'adoption de la Loi nouvelles réglementations économiques, et discutent en particulier la question du niveau de détail et de la mise en forme de ces informations utiles pour les actionnaires.

Guy Lallour, Directeur général d'AGF Courtage, expose, pour sa part, les diverses implications de l'assurance des risques d'atteinte à l'environnement et nous explique comment les assureurs peuvent aider les industriels à se protéger tant par des garanties d'assurance que par une saine prévention des risques.



Les investisseurs

Marianne Rubinstein, Université Paris VII et CEPN, propose quelques éléments de réflexion sur l'investissement socialement responsable et son impact potentiel sur l'environnement, alors que Michel Vigier, Gérant de portefeuilles « éthiques », revient sur la gestion française de portefeuille, et la compare aux pratiques nord-américaines.

Jean Matouk, Professeur d'Université honoraire, quant à lui, analyse les évolutions des cours de bourse des entreprises et services liés à l'environnement.

L'État

Gilles Vaysset, Membre du Conseil de l'Ecofonds, décrit précisément l'exemple de l'éco-fonds polonais, qui s'avère une formule efficace de conversion de la dette publique au profit de la protection de l'environnement.

Jean-Michel Severino, Directeur général de l'Agence française de développement, et Pierre Jacquet, Professeur à l'École nationale des Ponts et chaussées, analysent l'aide publique au développement au regard de la gouvernance mondiale : les motivations passées de l'APD ne sont plus valides, la mondialisation exacerbe les questions d'équité et d'inégalité, et il apparaît nécessaire de refonder l'aide.

TAUX D'ACTUALISATION ET INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

Impossible à classer dans les rubriques précédentes, mais essentiels cependant, deux articles s'attaquent à des sujets difficiles.

Christian Gollier, Professeur à l'Université de Toulouse, effectue un remarquable exercice de vulgarisation pour rendre accessible les résultats les plus récents de la théorie financière sur la question du taux d'actualisation à retenir dans les projets pour lesquels l'horizon est à long terme, comme c'est souvent le cas pour les problèmes d'environnement.

Xavier Delache, Sous-directeur politique environnementale à la D4E du MEDD, propose une introduction aux indicateurs environnementaux dont l'utilisation se développe beaucoup dans les organisations internationales, mais aussi au niveau local. Il discute les caractéristiques des indicateurs envisageables, tout en rappelant leur objectif premier, à savoir une meilleure compréhension de l'environnement.

Christian Stoffaës, Directeur de la prospective et des relations internationales d'EDF, enfin, nous propose sa vision du développement durable.